



Conservatoire à
Rayonnement
Intercommunal
Musique et de Danse du Suet
Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel, Vern-sur-Seiche

REINSCRIPTION MUSIQUE

2021/2022

Le formulaire en ligne de réinscription doit être envoyé au plus tard pour le
vendredi 18 juin 2021

Au-delà les réinscriptions seront traitées en fonction des places disponibles

CHANTEPIE

Siège administratif
27 avenue André Bonnin
Tel : 02.99.41.46.77

VERN-SUR-SEICHE

Espace culture le Volume
3 rue François Rabelais
Tel : 02.23.27.03.61

emd.suet@orange.fr <http://cri-suet.fr>



Ecole musique danse Suet

Fermeture des secrétariats le vendredi 9 juillet au soir. Réouverture le mercredi 25 août 2021

► **Formulaire en ligne**  <https://extranet.duonet.fr/Connect.aspx?key=vmh57Uj/a1s=>

Pièces à fournir :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- Une copie de l'attestation ARS 2020-2021 (Allocation Rentrée Scolaire)
- Le mandat de prélèvement SEPA et RIB dans le cas d'un 1er prélèvement ou changement de coordonnées bancaires

Extraits du règlement intérieur

3 -4) Inscriptions – Réinscriptions

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle). L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et avec justificatif et après l'accord du Directeur et du Président. Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis. Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école. Voir modalités page 4.

Calendrier de l'année 2021-2022

Reprise des cours à partir du lundi 13 septembre 2021

Toussaint : du samedi 23/10/21 après les cours au lundi 08/11/2021
Noël : du samedi 18/12/21 après les cours au lundi 03/01/22
Hiver : du samedi 05/02/22 après les cours au lundi 21/02/2022
Printemps : du samedi 09/04/22 après les cours au 25/04/22
Ascension : du mercredi 25/05/22 après les cours au lundi 30/05/22
Fin des cours : samedi 2 juillet 2022 après les cours



Les Horaires Formation Musicale

Sous réserve de modifications

	CHANTEPIE	VERN-SUR-SEICHE
Formation Musicale		
FM1	mercredi 11h-12h	lundi 17h30-18h30
		mercredi 10h-11h
FM2	mercredi 10h-11h	mercredi 13h30-14h30
		mercredi 14h-15h
FM3	mercredi 11h15-12h15	mercredi 15-16h
		jeudi 17h15-18h15
FM4	lundi 17h15-18h30	mardi 17h15-18h30
	mercredi 13h45-15h	mercredi 9h30-10h45
FM5	lundi 18h30-20h	mardi 18h30-20h
		vendredi 17h-18h30
FM6	mercredi 15h-16h30	vendredi 18h30-20h
FM7	mercredi 16h30-18h	jeudi 18h15-19h45
Formation Musicale MA/JAZZ		
FM MAJ 4	jeudi 18h-19h30 Vern	
FM MAJ 5	mercredi 15h-16h Vern	
FM MAJ 6	mercredi 16h-17h30 Vern	
FM MAJ 7	mercredi 17h30-19h Vern	

La Liste des Fournitures

Formation musicale et formation musicale musiques actuelles/jazz (FM MAJ)

Cours	Titres	Auteurs	Éditions	Fournitures
FM1/2/3	Pas de livre			Cahier à feuilles de musique, carnet, porte-vues, trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme...)
FM4	- Éléments de théorie	////////	H. CUBE	
FM5	- Tout pour la formation musicale Vol 4 - Éléments de théorie	FAZZARI -	A.B. H. CUBE	Porte-vues neuf (100 feuillets)
FM6	- Formation musicale complète Vol 5 - Éléments de théorie	FAZZARI -	A.B. H. CUBE	trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme...)
FM7	- Tout pour la formation musicale Vol 6 - Éléments de théorie	FAZZARI -	A.B. H. CUBE	+ FM6 : 1 cahier avec uniquement portées musicales A4
FM MAJ	- Pas de livre			Porte-vues, papier musique, trousse équipée

Les Pratiques d'Ensembles

Sous réserve de modifications

	CHANTEPIE	VERN-SUR-SEICHE
Chorale Enfants "Les 4 saisons"	mercredi 13h30-14h30	mercredi 15h-16h
Chorale Adultes "Voix du Suet"		mardi 18h15-19h45
Ensembles de Guitares	Cycle II/III mercredi 18h30-19h30	Cycle I jeudi 18h-19h
Ensembles Musiques Actuelles	Débutant mercredi 19h-20h15	Débutant lundi 19h-20h15
		Intermédiaire mardi 19h-20h
		Avancé mercredi 19h-20h30
Ensembles de Jazz		Débutant mardi 18h-19h
		Intermédiaire mardi 19h-20h30
		Avancé jeudi 19h-20h30
Orchestres à Cordes	Cycle II/III mardi 18h45-20h15	Cycle I vendredi 18h-19h
Orchestres Harmonie	Cycle II/III mercredi 18h15-19h45	Cycle I mercredi 16h15-17h15
Musique de chambre		mercredi 19h30-20h30

Les Instruments

Les professeurs reviendront vers vous pour fixer les horaires de cours d'instrument avant la rentrée du 13 septembre.

Discipline	Professeur
Basson	MOUGINOT Marc
Batterie	GUYARD Diego
Chant	AMBROSI Solène
Clarinette - Flûte à bec	FLICHY Frank
Contrebasse	GUIGNARD Lucas
Flûte traversière	GORGAN-MERIGLIER Cristina
Guitare classique	CARO-GOURVENNEC Laetitia, MERIGLER Gaël
Guitare basse	PATINEC Pierre
Guitare, Guitare MA	DANJARD Stéphane
Harpe celtique	NENERT Charlotte
Hautbois	MAGAUD Frédéric
Percussions	LEPLAT Quentin
Piano	PAVEC Olivier
Piano - Clavecin - Orgue	TUFFERY Pascal
Piano, Piano MA/JAZZ	COUM Benjamin
Saxophone	COIC Corentin
Trombone - Tuba	LECLERC Frédéric
Trompette	CORBEAU Florence
Violon	BROSSE Marie
Violon - Alto	MAGAUD Anne
Violoncelle	KARAEV Nathalie

Les tarifs (Comité Syndical du 23 mars 2021)

Le Suet propose des réductions de 5 à 55% en fonction du **Quotient Familial (QF)** :

Le quotient familial est calculé de la façon suivante : Revenu Fiscal de référence / 12 / nb parts

Le nombre de parts pour un foyer est de :

- 1 part pour une personne seule sans enfant à charge
- 2 parts pour les parents ou personne seule avec enfant à charge par foyer (quelle que soit la composition du foyer)
- 1/2 part par enfant à charge

Pour en bénéficier, vous devez nous faire parvenir votre avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019) ou bien l'attestation de Quotient Familial de la Caf avant le 30 septembre 2021.

Tarifs 2021-2022	Frais de dossier par élève						25 €		
	Règlement en septembre, à réception de la facture								
	Tarifs Syndicat							Adultes	Hors Syndicat
	Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, Vern-sur-Seiche								
- de 25 ans									
Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F				
≥ 1201	1051-1201 5%	901-1050 15%	801-900 25%	701-800 40%	< 700 55%				
Musique									
Initiation Musique CP	202 €	192 €	172 €	152 €	121 €	91 €	-	294 €	
Formation Musicale	202 €	192 €	172 €	152 €	121 €	91 €	217 €	304 €	
Parcours Diplômant	530 €	504 €	451 €	398 €	318 €	239 €	613 €	756 €	
Parcours Non-Diplômant	412 €	391 €	350 €	309 €	247 €	185 €	472 €	586 €	
Soutien Pratique Instrumentale	284 €	270 €	241 €	213 €	170 €	128 €	343 €	489 €	
Pratique collective seule*	76 €	72 €	65 €	57 €	46 €	34 €	92 €	98 €	
Session (hors inscrit Suet) ou >1	74 €	70 €	63 €	56 €	44 €	33 €	80 €	85 €	
Location d'instruments 1 ^{ère} année	115 €	109 €	98 €	86 €	69 €	52 €	126 €	137 €	
Location d'instruments 2 ^e année**	173 €	164 €	147 €	130 €	104 €	78 €	179 €	191 €	

* sur l'année scolaire : orchestres d'harmonie, à cordes, ensemble de guitares, chorales, musiques actuelles, jazz

** si possibilité

Tout élève ayant l'âge de 25 ans au 31 décembre de l'année d'inscription sera redevable du tarif adulte.

Autres réductions :

- ▶ Réduction de 10% à partir du 2^{ème} enfant uniquement pour les bénéficiaires ayant le tarif A (élèves de - de 25 ans habitant le territoire)
- ▶ Réduction de 10% sur le 2^{ème} instrument sous réserve de place pour les élèves de - de 25 ans habitant le territoire
- ▶ Pass-culture : Le Pass-Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture. Ce dispositif permet d'avoir accès, l'année des 18 ans, à une application sur laquelle on peut disposer de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon les envies, les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, danse, abonnements numériques, etc.). Toutes les infos ici : <https://pass.culture.fr/>
- ▶ Comités d'entreprise : Vous êtes peut être éligible à une aide, le Suet peut vous établir une attestation

Modalités de paiement : Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque, par espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou chèques vacances. Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

Important : Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le 1er octobre 2021 par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (article 3-4 du règlement intérieur) **Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.**

Cas de force majeur :

- ▶ déménagement : sur préavis de 3 mois avec justificatif.
- ▶ incapacité temporaire : sur présentation d'un certificat médical et à partir de 4 semaines d'arrêt. Déduction correspondant au temps d'arrêt.